

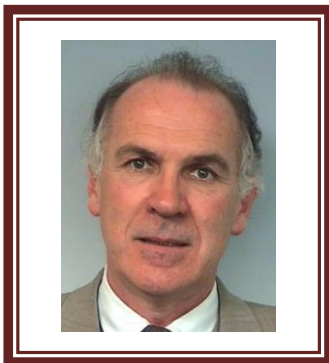
NEWSLETTER SUR LA COOPERATION MONDIALE

Mars 2015

Dans ce numéro :

- **Article du mois : L'AICESIS : une association internationale pour la gouvernance participative de Patrick Venturini**
 - **Le CIAS s'exprime sur la dichotomie sexe et vieillissement dans la question du développement**
 - **Coopération interinstitutions pour la protection sociale : réunion du SPIAC-B à New-York**
 - **Ressources et liens utiles**
-
- **Article du mois : L'AICESIS : une association internationale pour la gouvernance participative de Patrick Venturini**

*Les organisations de la société civile qui agissent au niveau mondial jouent un rôle de plus en plus important dans le développement mondial et constituent des partenaires sociaux majeurs pour donner forme au programme de l'après-2015. Nous avons demandé à M. Patrick Venturini, Secrétaire général de l'AICESIS (Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires) d'exposer aux lecteurs de la Newsletter sur la coopération mondiale certaines activités majeures de l'Association, sa philosophie et les défis qu'elle rencontre actuellement. – **Le Rédacteur en chef***



Patrick Venturini est Secrétaire général de l'AICESIS depuis 2009. Auparavant, il a travaillé dans les institutions européennes, notamment en tant que Secrétaire général du Comité économique et sociale européen (CESE, 1998-2008) et en tant que membre du cabinet de Jacques Delors, Président de la Commission européenne (1988-1995).

C'est désormais un constat d'évidence : les exigences de la gouvernance publique changent : les sociétés modernes sont de plus en plus complexes et difficiles à gouverner, et les citoyens ainsi que les organisations représentatives de la société civile veulent participer et être (davantage) consultés. Il y a un besoin d'intermédiaires entre les gouvernements, les preneurs de décision et les citoyens. Ceci est un phénomène durable, en progression, dans le monde entier. Aussi la gouvernance participative - définie comme l'ensemble d'institutions, de règles et de pratiques dans un pays donné, permettant aux citoyens et à la société civile de participer (via la consultation, la négociation) à l'élaboration des politiques publiques par l'intermédiaire d'organisations représentatives - apparaît-elle de plus en plus comme un complément nécessaire, mais certainement pas un substitut, à la démocratie représentative.

Face à une telle demande, il n'existe certainement pas de réponse unique. Il revient à chaque pays, en fonction de son histoire, de sa culture, de ses caractéristiques et aspirations propres, voire de ses rapports de force internes, de définir son propre modèle, de trouver les voies et moyens afin d'impliquer les organisations représentatives de la société civile, et de créer des procédures efficaces entre les décideurs et les citoyens organisés.

Dans l'éventail des solutions possibles, les conseils économiques et sociaux (CES) et institutions similaires (IS, telles les commissions tripartites) offrent une solution institutionnelle, potentiellement efficace et reconnue. La mise en place de telles structures se développe actuellement dans le monde. Lorsqu'elles fonctionnent correctement, celles-ci sont porteuses de valeur ajoutée et facteurs de modernisation et de stabilité sociale.

Le développement de ces institutions dans le monde au cours des dernières décennies et, au-delà des disparités nationales, la multiplicité des sujets d'intérêt commun expliquent la création, en 1999, de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), établie à Bruxelles (Belgique). L'AICESIS se développe rapidement. Dans sa composition initiale, elle comptait 27 membres effectifs. Au début de 2015, l'AICESIS regroupe 74 membres, issus de 4 continents : Afrique, Asie-Eurasie-Proche Orient, Europe et Amérique latine-Caraïbes. Et la base de données mondiale établie par l'AICESIS recense actuellement plus d'une centaine de CES-IS dans le monde.

*

Le présent article présente, après quelques commentaires sur l'importance des CES-IS, les missions et objectifs de l'AICESIS, ses priorités et ses principales réalisations concrètes, et donne un éclairage particulier sur son partenariat stratégique avec l'OIT.

Les CES-IS : un outil important pour une gouvernance modernisée

Les membres de l'AICESIS sont des conseils économiques et sociaux ou des institutions similaires, organes à caractère consultatif composés des organisations représentant les partenaires sociaux (employeurs, syndicats de travailleurs), les autres acteurs de la société civile et, parfois, de membres du Gouvernement. Ce sont des assemblées autonomes à compétence nationale, tirant leur légitimité de la constitution, de la loi, d'un décret ou de n'importe quel autre mode de reconnaissance officielle par les autorités publiques et bénéficiant d'une authentique représentativité des intérêts économiques et sociaux.

Du point de vue des politiques publiques, les CES-IS permettent, d'une part, de mieux identifier les besoins de la collectivité, de mieux définir les objectifs et d'apprécier l'impact des politiques publiques, et, d'autre part, de conseiller le Gouvernement et/ou le Parlement en les rendant attentifs à certains besoins, attentes, propositions, critiques ou craintes des populations. Ils augmentent la légitimité des décisions publiques et la paix sociale en favorisant la participation des organisations représentatives et en rendant la décision publique plus transparente et plus efficace. Ce faisant, ils sont des facteurs de stabilité et de cohésion sociale.

Mais, au-delà des différences évidentes, ces institutions présentent le même type de valeur ajoutée, essentielle : ce sont d'abord des lieux de dialogue, d'expertise - leurs membres étant des hommes et femmes enracinés dans la vie économique et sociale du pays dotés d'une bonne connaissance des problèmes de terrain - et de synthèse, où des intérêts divergents, voire opposés, sont représentés. Ensuite et surtout, ce sont de véritables ateliers où se fabriquent des compromis, voire des consensus. En cela, elles jouent un rôle utile, irremplaçable, et apportent par leurs travaux (avis, rapports) de bons "indicateurs d'acceptabilité" par la population des propositions de politique publique examinées. Enfin, les CES-IS assurent un relais entre les superstructures et les organisations : ils fonctionnent comme des ponts, dans les deux sens, entre les gouvernements et la société civile.

Si l'enjeu est de promouvoir la participation des organisations représentatives et de développer la fonction consultative, alors les CES-IS font certainement partie de la solution. Dans certains cas d'ailleurs, cela passe par leur rénovation, leur modernisation et, notamment, par une plus grande ouverture aux générations futures, auxquelles il est fondamental de transmettre la culture du dialogue, du respect des idées d'autrui et de la recherche du compromis. Cette fonction consultative a donc toute sa place dans nos sociétés modernes et ce, en complément des fonctions exécutive et législative.

L'AICESIS : missions et objectifs

L'Association, agissant essentiellement comme un réseau dans le respect total de l'indépendance de chacun de ses membres, a essentiellement trois missions : tout d'abord - et il s'agit là de sa fonction principale - promouvoir le dialogue et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre ses membres, en favorisant les projets de coopération; ensuite, encourager les dialogues social et civil dans le monde, en nouant par exemple des partenariats avec des organisations internationales comme l'OIT, l'UNDESA, l'UNESCO ou la FAO ; enfin, l'Association se propose également d'encourager la consolidation ou la création de CES-IS dans les États qui n'en possèdent pas et, plus généralement, de contribuer au développement de la gouvernance participative et du rôle des organisations représentatives de la société civile dans le monde.

Ces trois missions structurent, naturellement, l'action de l'AICESIS. De plus, chaque présidence - assurée actuellement pour la période 2013-2015 par la Chambre Civique de Russie - impulse naturellement un souffle nouveau en proposant une feuille de route et un thème de travail biennal qui couvre son mandat. Par exemple, l'année 2014 a été marquée par les contributions de l'AICESIS aux débats, d'une part de la conférence internationale du travail de l'OIT, en juin à Genève, sur le thème «*La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*», et du segment de haut niveau de l'ECOSOC des Nations Unies, sur le thème «*Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver par la suite les acquis du développement*». Par ailleurs a été lancée la réflexion sur le thème de travail principal proposé par la Chambre civique de Russie, qui couvre les deux années de sa présidence : «*Le capital humain national et les nouvelles sources de la compétitivité nationale*». D'autres évènements marquants furent l'organisation de la troisième édition de l'université d'été internationale des jeunes en septembre 2014 (Kabardino-Balkarie, Russie) ainsi que plusieurs conférences mettant en lumière le rôle des CES-IS sur des thèmes particuliers, qui se sont tenues à Curaçao («*Croissance et renforcement du capital humain*»), Athènes («*Dialogue social*») et Rabat («*Dialogue social, dialogue civil, démocratie participative dans la gouvernance moderne*»)

La présidence tournante de l'AICESIS, d'une durée de deux ans, a été successivement exercée depuis l'origine, selon un principe de rotation par continent, par les institutions des Pays-Bas, d'Algérie, de France, de Chine, du Brésil, de Hongrie, d'Italie, d'Algérie et de Russie.

Quelques coups de projecteurs sur des exemples concrets tirés de l'expérience collective récente au sein de l'AICESIS apportent une vision plus concrète de la diversité des initiatives et de leur apport pour les membres.

Activités de l'AICESIS : quelques coups de projecteur

La sécurité alimentaire

En étroite coopération avec le CES du Congo et la FAO, l'AICESIS a organisé en mai 2013 à Brazzaville une conférence internationale sur «*La sécurité alimentaire*». Plusieurs dizaines de CES-IS y étaient représentés et ont présenté l'état de la situation dans leur pays et l'action de leurs instances respectives. Il est clairement apparu qu'au-delà de leurs différences, ces pays ont tous des points communs en termes d'objectifs visant une meilleure sécurité alimentaire. Les actions soutenues, voire initiées, par certains CES-IS ont concerné, entre autres, la maîtrise de l'eau ; le développement des marchés ; le développement des structures de stockage, de transformation et de conservation des produits agricoles tout au long des chaînes de valeur ; la régulation des prix ; la promotion de financements innovants ; la promotion du dialogue social entre les organisations des producteurs agricoles et les pouvoirs publics , ou encore la mise en place de mesures de protection des marchés agricoles africains. Plusieurs contraintes communes ont été aussi évoquées, en particulier le déficit des infrastructures de transport des produits agricoles, les difficultés d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes, le manque de matériel agricole, la concurrence déloyale des produits agricoles importés et le phénomène d'accaparement des terres par certaines multinationales.

La lutte contre la criminalité économique et la corruption

La corruption est l'un des facteurs-clefs du manque de croissance car elle freine le développement des économies et dissuade les investissements, étrangers en particulier. La corruption touche le secteur public comme les sociétés privées, par exemple lorsque celles-ci participent à l'attribution de marchés publics. Le CNEL d'Italie s'est saisi de ce sujet, a mis en place un observatoire de ce phénomène et a présenté un rapport proposant la traçabilité systématique de tous les paiements effectués dans le cadre d'un marché ou d'un contrat de sous-traitance public. Le Gouvernement et le Parlement italiens ont bien accueilli la proposition du CNEL et adopté en août 2010 une loi intitulée «Plan extraordinaire anti-mafia» reprenant ce principe de traçabilité et confisquant les avoirs accumulés illégalement. Toujours à l'initiative du CNEL d'Italie a été organisé au sein de l'AICESIS un échange de pratiques sur ce thème, auquel ont participé plus d'une dizaine de membres. Ce fut l'occasion notamment de prendre connaissance de la pratique de la CC de Russie, chargée de rédiger un rapport annuel sur le sujet. Un premier rapport de synthèse a été diffusé et les travaux continuent sur la base d'un questionnaire détaillé.

La lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est un autre thème sur lequel un échange d'expériences et de bonnes pratiques a été organisé, avec le CES de Chine pour chef de file. Chaque membre de l'AICESIS a pu apporter sa contribution et, là encore, un rapport de synthèse a été diffusé. En particulier, le CES du Bénin a montré que la question de la pauvreté a été un véritable fil rouge reliant les différentes études d'auto-saisine et les actions de développement socio-économique qu'il a initiées. Parallèlement, par son rapport sur «*La contribution du CES à la décrispation sociale*

nationale», il est intervenu en pleine période de crise sociale où Gouvernement, entreprises et syndicats «se regardaient en chien de faïence». Ses recommandations au Chef de l'Etat ont été mises en application, ce qui a contribué à la décrispation de la crise sociale de 2010.

L'emploi des jeunes

A l'entame de son mandat, la présidence, alors assurée par le CNES d'Algérie, a proposé comme thème de travail principal pour 2011-2013: «*Quelles nouvelles problématiques et quel rôle pour la société civile organisée pour la promotion de l'emploi et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes?*». L'élaboration du rapport de l'AICESIS a fait l'objet d'une préparation intense étalée sur 18 mois. Le texte final développe une analyse très largement partagée et met en exergue le rôle des partenaires sociaux et des autres organisations de la société civile dans les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle en tant qu'intermédiaires, médiateurs, accompagnateurs ou facilitateurs. Le rapport souligne que les CES-IS, grâce à leurs différentes composantes, peuvent être une référence centrale, par leur action sur le terrain mais aussi par leur implication directe dans l'évaluation des politiques publiques concernant les jeunes demandeurs d'emploi. Les partenaires économiques et sociaux et les autres organisations de la société civile ont ainsi une large perspective d'action, laquelle peut les installer comme un partenaire efficace des pouvoirs publics. Parmi les nombreuses actions identifiées, il convient de souligner les pratiques de certains conseils qui ont provoqué ou soutenu les actions suivantes : mise en réseau d'organisations, d'institutions et d'entreprises afin de favoriser la création de réseaux d'appui à l'emploi des jeunes; mobilisation des ressources des chambres d'agriculture, d'industrie et d'artisanat; ou encore le développement d'associations de microfinance dans le monde rural.

L'université internationale d'été des jeunes

A l'initiative du SER des Pays-Bas, l'AICESIS organise tous les deux ans une université ouverte à tous les jeunes cadres des CES-IS membres ou impliqués dans le dialogue social dans leur pays afin de favoriser la compréhension mutuelle et l'échange d'expériences entre participants. Aussi la première Université a-t-elle réuni en 2009 à Noordwijk (Pays-Bas) des participants issus de 40 pays différents, sur le thème «*Les CES dans un monde mondialisé*». Une deuxième édition a eu lieu à Shanghai en 2012 avec pour sujet de réflexion «*Les CES et le développement durable*». La troisième édition a été accueillie par la Chambre Civique de Russie (CCFR) à Nalchik, capitale de la République de Kabardino-Balkarie, en 2014, sur le thème de «*La coopération internationale entre les CES-IS en faveur du développement global*». A chaque fois, tous les participants, venus d'horizons très différents et au début de leur carrière professionnelle, se sont montrés enthousiastes à l'égard de l'opportunité qui leur était offerte, ont donné le meilleur d'eux-mêmes et se sont impliqués très activement dans les activités proposées. La quatrième édition se déroulera en 2016 sur le continent africain.

L'action en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

L'AICESIS décerne périodiquement des Prix des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les premiers prix ont été attribués par le Président LULA du Brésil en 2007 à Brasilia aux organisations de la société civile et aux institutions publiques ayant entrepris des initiatives remarquables sur le thème de l'éducation. En 2011 à Rome, en présence du Président NAPOLITANO, les seconds prix ont récompensé des opérations visant à promouvoir «*L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes*». Les troisièmes prix, attribués en 2013 à Alger, ont rendu hommage à des organisations de la société civile pour leurs efforts en faveur du thème «*Plein emploi, travail décent et productif pour réduire la pauvreté*». Enfin, la quatrième édition du Prix, consacrée à l'après-2015, aura lieu en 2015 lors de la Rencontre internationale de Moscou.

Un axe stratégique: le partenariat avec l'OIT

L'AICESIS est liée à l'Organisation Internationale du Travail (OIT) depuis 2012 par un accord de coopération. Ce partenariat stratégique est légitimé par la composition très complémentaire des deux institutions, des valeurs partagées et la multiplicité des thèmes et d'intérêt commun. De plus, les CES-IS sont des acteurs utiles pour promouvoir les éléments-clefs de l'agenda de l'OIT: dialogue social, pacte mondial pour l'emploi et travail décent, socle de protection sociale.

Un développement continu

Depuis 2010 déjà, plusieurs conférences communes AICESIS-OIT avaient été organisées, en coopération avec un CES-IS hôte membre de l'AICESIS, afin d'échanger les bonnes pratiques sur un sujet donné. Ce fut le cas en 2010 à Cotonou, avec «*Le rôle des CES dans la mise en œuvre du PME*», en 2011 à Dakar, sur «*L'état d'avancement du PME en Afrique et le rôle joué par les CES*», avec l'adoption d'une feuille de route. En 2012 à Genève, une rencontre a été organisée sur le thème «*Un socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive*».

Dans le cadre de ce partenariat formalisé en 2012, une conférence majeure a été organisée en décembre 2013 à Madrid sur le thème «*Le rôle et l'impact des CES-IS en réponse à la crise mondiale financière, économique et de l'emploi: partage d'expériences et de bonnes pratiques*». Cette conférence a réuni plus de quarante conseils. Dans le cadre de sa préparation, un questionnaire détaillé avait été adressé à environ 90 CES-IS dans le monde. Les enseignements de cette enquête se sont avérés particulièrement enrichissants, plusieurs CES-IS étant apparus au centre de la réponse à la crise.

En 2008-2009, la plupart des Etats ont réagi en adoptant des plans de relance budgétaire, afin d'atténuer les effets de la crise et d'accélérer la reprise. Dans des pays comme l'Afrique du Sud, la Pologne, le Brésil ou encore la Corée du Sud, les CES-IS ont été au centre de cette réponse

politique. Ils ont ainsi négocié avec succès des accords nationaux sur les mesures anticrise. Généralement, on trouve parmi les mesures d'accompagnement des dispositions sur l'emploi à temps partiel, le partage du travail, le renforcement de la sécurité sociale, la formation et l'investissement dans les infrastructures pour favoriser la création ou le maintien d'emplois. A un stade ultérieur de la crise, quelques CES-IS ont été impliqués dans de nouvelles réponses collectives, comme au Honduras, aux Pays-Bas et en Slovénie, avec des résultats particulièrement intéressants. Pourtant, dans ces pays, les conséquences de la crise différaient, tout comme étaient différentes leurs relations professionnelles et la configuration de leurs CES-IS, car la puissance des syndicats au niveau national varie, tout comme la tradition de dialogue social. Les CES-IS du Brésil, de Corée et d'Afrique du Sud sont des instances tripartites, alors que celui de Bulgarie est davantage une plateforme de dialogue civique.

Au total, cette conférence de Madrid, enrichie par des contributions d'experts académiques et de représentants de l'OIT et du FMI, s'est avérée particulièrement utile, et un rapport de synthèse en a été publié.

Protection sociale : la conférence et la Déclaration de Séoul et leurs suites

Fortes de cette réussite, l'OIT et l'AICESIS ont organisé conjointement avec la CDES de Corée du Sud, une nouvelle conférence de haut niveau, à Séoul les 20-21 novembre 2014, sur «*Le rôle des CES-IS et du dialogue social dans la mise en place d'un socle de protection sociale pour tous*». Plusieurs contributeurs d'organisations internationales (Banque Mondiale, FMI, ISSA) et régionales (ADB, ESCAP), ainsi que ceux de l'Organisation internationale des Employeurs (OIE) et de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), sont intervenus pour apporter des éclairages et compléments aux témoignages et contributions de plus de 30 CES-IS d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et d'Europe. En particulier, l'OIT était notamment représentée par Isabel ORTIZ, Directrice du Département de la Protection Sociale, et le Conseil International d'Action Sociale (CIAS / ICSW) avait pour porte-parole le Dr. Heung-Bong CHA, Président régional pour l'Asie du Nord-Est.

Un rapport introductif a permis d'orienter utilement les débats de la conférence. Sans surprise, on y retrouve des disparités dans le niveau d'engagement des différents CES-IS. Certains conseils sont des parties prenantes très actives dans l'effort national pour construire un socle de protection sociale, que ce soit par la négociation d'accords, la recherche de défauts de couverture sociale ou encore la défense du niveau de protection sociale face aux mesures de consolidation budgétaire. D'autres membres n'ont pas de mandat explicite de négociation, mais exercent à plein leur fonction consultative en formulant des avis sur les mesures de réforme envisagées, en organisant des auditions publiques et/ou en formulant des propositions concrètes. En revanche, un troisième groupe de CES-IS demeure encore à l'écart de toute initiative ou sollicitation en la matière. La nature complexe et technique de la protection sociale, les limitations de ressources, la priorité

donnée aux questions relatives au marché du travail et le manque de relations constructives avec le pouvoir exécutif et législatif sont autant de raisons pouvant expliquer une telle carence.

En tout état de cause, ce document détaille quatre pistes à suivre pour renforcer le rôle d'intervention des CES-IS dans ce domaine: accroître les compétences et investir dans la connaissance afin de devenir un acteur (plus) pertinent; établir des liens étroits avec les exclus et les groupes vulnérables, notamment lorsque ces populations sont mal représentées en leur sein; se concentrer sur des priorités clairement identifiées et y allouer les ressources correspondantes; enfin, adopter dans le débat public une position proactive de promotion et de défense de la protection sociale et des populations les plus directement concernées. D'une façon plus générale, il est recommandé que certains CES-IS renforcent leurs relations et leur dialogue avec le Gouvernement, le Parlement, les organisations d'employeurs et les syndicats de travailleurs ainsi que les autres organisations représentatives de la société civile.

La Déclaration de Séoul

Conscients que la Recommandation 202 de l'OIT sur le Socle de Protection Sociale représente une percée importante dans l'engagement mondial en faveur de la protection sociale, la lutte contre la pauvreté et le développement, les participants ont adopté la *«Déclaration de Séoul sur la promotion des socles nationaux de protection sociale pour tous par les Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires»*.

Ce texte, en forme de manifeste d'engagement, prévoit notamment que les CES-IS s'emploient d'une part à *«inclure les socles de protection sociale sur leurs agendas, donner la priorité à l'engagement dans le domaine de la protection sociale dans l'esprit de la Recommandation 202 et (à) contribuer à l'élaboration des dialogues nationaux, en y engageant le temps et les ressources nécessaires»*; *«participer activement dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des socles de protection sociale et des autres objectifs de stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale»*; *«promouvoir activement les principes fondamentaux de la Recommandation 202; entreprendre des efforts de plaidoyer proactifs et de sensibilisation parmi les parties prenantes et le grand public sur le rôle clé de la protection sociale pour le développement national; contribuer à forger des alliances vertueuses en faveur de l'élaboration de stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale»*.

Pour sa part, l'AICESIS se propose de *«favoriser les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les CES-IS nationaux concernant leurs contributions et leurs rôles spécifiques»* et à *«entreprendre des actions pour donner suite à la Conférence de Séoul qui seront présentées à l'Assemblée Générale de Moscou en 2015 et qui pourraient inclure des initiatives spécifiques visant à renforcer les capacités des CES-IS pour soutenir la mise en œuvre des socles*

nationaux de protection sociale au niveau des pays et assurer un débat public de toute réforme de l'aide sociale». L'OIT enfin s'engage à «promouvoir le dialogue social et les consultations (...) avec le soutien de vastes plates-formes telles que les CES-IS, dans la formulation et la mise en œuvre des réformes et des stratégies de la protection sociale au niveau national» et à «proposer son expertise aux CES-IS pour formuler des stratégies visant à établir des systèmes nationaux de sécurité sociale qui soient socialement et économiquement viables et adéquats».

Les prolongements

Au-delà du succès ponctuel de cette conférence, de premières initiatives concernant sa mise en œuvre ont été prises. Dans la première moitié de 2015, le CES du Congo organisera à Brazzaville un atelier de formation et de renforcement des compétences de ses conseillers, en collaboration avec l'AICESIS et l'OIT. Le thème général en sera : «*Le renforcement des capacités du CES et du dialogue social en faveur d'un socle de protection sociale efficace et durable*», son objectif final étant de définir les éléments constitutifs d'une feuille de route pour le CES du Congo afin de renforcer son rôle dans le domaine de la protection sociale.

*

Ce panorama avait pour ambition de rendre compte concrètement, à la fois de la diversité des approches et des réalités des CES-IS, de leur grande valeur ajoutée, potentielle ou effective, et des activités de l'AICESIS, en montrant le dynamisme de cette Association qui n'a, après tout, que 15 ans d'âge. S'agissant des orientations de l'AICESIS pour le futur, il convient - chose trop rare dans la période - de «voir loin et large», sans a priori ni précipitation, dans le respect de la diversité et des priorités respectives de ses membres. Même si l'existence de certains CES-IS est parfois fondamentalement remise en cause par le pouvoir exécutif de certains pays, comme actuellement en Italie, il est permis de rester confiant, et conscient du fait que, au niveau mondial, la démocratie participative a de beaux jours devant elle. Aider à trouver la juste voie de développement, c'est le défi que devra relever le prochain symposium d'Alger sur «*L'avenir de l'AICESIS*», qui se tiendra vers la fin de l'année 2015.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du Comité de direction du CIAS.

➤ **Le CIAS s'exprime sur la dichotomie sexe et vieillissement dans la question du développement**

Déclaration du CIAS lors de la Commission de la condition de la femme, du 9 au 20 mars 2015, New-York

Le Conseil international de l'action sociale est l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales d'envergure mondiale qui promeut le développement social, l'action sociale et la justice sociale dans le monde. La promotion de l'égalité entre les sexes au bénéfice des filles et des femmes de tous âges constitue l'une de nos priorités. Étant donné que les femmes âgées sont particulièrement marginalisées et exclues dans de nombreuses sociétés, nous estimons que la communauté internationale ne devrait pas négliger un aspect aussi important que la protection sociale des femmes âgées lors de l'évaluation du Programme d'action de Beijing, et davantage même pendant les échanges sur le cadre de développement pour l'après-2015. Vingt ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, la communauté internationale doit encore répondre aux besoins spécifiques des femmes âgées dans la société et remédier aux lacunes qui existent. L'adoption d'une approche axée sur la vie entière dans les stratégies de développement, ainsi que l'adoption de mesures de lutte contre la pauvreté bien conçues et d'autres programmes de protection sociale permettent de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale. Le Conseil international de l'action sociale estime qu'il est essentiel de prendre en compte les questions de politique ci-après dans les délibérations internationales futures:

*Vieillesse de la population: l'accroissement spectaculaire de la longévité dans le monde se poursuit au XXI^e siècle dans un contexte de baisse de la natalité dans de nombreux pays, avec des prévisions indiquant que d'ici à 2050, le nombre de citoyens du monde âgés de 15 ans au plus sera égal à ceux âgés de 60 ans et plus pour la première fois dans l'histoire. Les pays en développement connaissent une transition démographique encore plus spectaculaire que les pays développés avec la mise en œuvre de programmes de protection sociale accessibles aux personnes âgées et aux handicapés. Aujourd'hui, deux personnes sur trois âgées de 60 ans et plus vivent dans les pays en développement et d'ici à 2050, presque 4 sur 5 y vivront. Les décideurs sont confrontés à une question cruciale, celle de savoir comment protéger les personnes vulnérables dans un monde qui vieillit rapidement.

*Disparités entre les sexes: les différences et les disparités entre les sexes restent prononcées chez les adultes dans tous les pays du monde. Dès la naissance, dans de nombreuses sociétés, les femmes ont un statut inférieur, un accès limité à l'éducation, peu de choix en ce qui concerne le mariage et la maternité, un accès limité à un travail ou un emploi rémunéré dans l'économie formelle, à l'inverse des hommes. Il est peu probable qu'elles héritent des biens, fort probable qu'elles deviennent veuves et qu'elles soient lésées par des pratiques traditionnelles

néfastes. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être des aidantes non rémunérées d'enfants, de petits-enfants, d'époux et d'autres membres de la famille et, en retour, peuvent difficilement compter sur leurs époux pour prendre soin d'elles lorsqu'elles seront âgées. Les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes de connaître la pauvreté absolue et relative ainsi que l'exclusion sociale. L'exclusion sociale des femmes est liée à une multitude de facteurs, notamment le mariage, la santé et la situation professionnelle.

*Inégalité croissante et précarité persistante des revenus : une inégalité croissante au sein des nations et entre elles constitue un fléau pour les sociétés de plusieurs manières. Pour les personnes âgées des pays développés et en développement, l'augmentation du niveau de la pauvreté et des inégalités en matière de revenu, la détérioration de l'état de santé et la discrimination généralisée basée sur l'âge constituent des obstacles au plein emploi et aux droits de l'homme de cette catégorie sociale. Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à la précarité sociale. En raison du changement des structures sociales, les personnes âgées sont socialement fragilisées. Elles sont de moins en moins prises en charge par les membres jeunes de leur famille que par le passé. Confrontées toute leur vie à des formes de discrimination en matière de revenu fondée sur le sexe, les femmes accumulent moins de richesse individuelle et ont des droits limités en matière de transfert de revenus de la sécurité sociale (tels que les droits de pension) et demeurent par conséquent beaucoup plus vulnérables lorsqu'elles sont âgées. En conséquence, les femmes âgées sont défavorisées de façons multiples en raison de leur sexe et de leur âge.

*Discriminations sexistes en matière d'emploi et pauvreté: l'impact des différences et des inégalités entre les sexes dans l'éducation et l'emploi augmente à chaque étape de la vie d'un individu en se renforçant davantage et en frappant le plus durement dans la vieillesse, ce qui fait que les femmes sont plus exposées à la pauvreté lorsqu'elles sont âgées, tant dans les pays développés que dans ceux en développement. Il existe un lien structurel entre les femmes âgées et la pauvreté. Par ailleurs, elles sont affectées de différentes manières selon leur statut matrimonial, l'âge tout au long de la vie, la race, l'origine ethnique, l'origine linguistique, les aptitudes, l'orientation sexuelle, la citoyenneté, la caste et la classe sociale. Les femmes qui vivent seules sont plus exposées à la pauvreté que celles qui sont mariées ou qui vivent dans des familles élargies. Les femmes sont également plus susceptibles que les hommes d'interrompre leur activité professionnelle en raison de l'accouchement, de la prise en charge de l'enfant et de celle des membres âgés de la famille et des époux à mesure qu'ils prennent de l'âge. Ceci se traduit par des désavantages dans le revenu de retraite, qui peuvent être aggravés par la mort d'un époux et la perte de la retraite en son nom.

*Les femmes reçoivent des salaires bas pour un «travail de femme» et, en général, on s'attend à ce qu'elles fassent gratuitement des travaux tels que s'occuper des enfants et les

éduquer, soigner les malades, préparer les repas, faire le nettoyage et servir les autres. Les femmes dans les pays en développement qui migrent vers d'autres pays à la recherche d'un emploi dans l'économie informelle (comme travailleuses domestiques, par exemple), peuvent se retrouver sans pension ou contraintes de travailler même à un âge avancé. Aucune société à ce jour n'a trouvé une formule juste qui permette de rémunérer les femmes pour leur travail de procréation qui a une importance capitale pour la pérennité de toute société.

*Programmes de protection sociale fondés sur le sexe: bien que de nombreux adultes âgés dans les pays développés et en développement restent sur le marché du travail rémunéré, à la longue, le travail qu'ils occupent pourrait s'avérer au-dessus de leurs capacités. Dans les pays développés, les régimes de sécurité sociale et de retraite et l'épargne remplacent le revenu du travail de nombreux travailleurs âgés : en revanche, dans les pays en développement, les familles peuvent prendre en charge économiquement les membres âgés de la famille. Alors que les femmes accèdent au marché de l'emploi en grand nombre et y restent plus longtemps tout au long de leur vie, les différences entre les sexes persistent toujours en termes de participation au marché de l'emploi, de répartition des tâches rémunérées et non rémunérées entre les sexes, des conditions de travail et des salaires. Dans les pays en développement en particulier, davantage de femmes que d'hommes occupent des emplois mal rémunérés, ne bénéficient pas d'une protection sociale et se retrouvent souvent dans le secteur informel. Dans les pays en développement, les emplois du secteur informel représentent plus de la moitié de l'ensemble des emplois du secteur non agricole. Un emploi informel signifie généralement que l'employé ne perçoit aucune retraite ou bien une retraite très faible, sauf là où existent des régimes non contributifs très importants.

*Égalité des sexes et aide familiale: la charge de travail non rémunéré peut affecter négativement les femmes âgées dans les pays développés et dans ceux en développement. Alors que l'essentiel des soins est dispensé par les femmes aux membres de la famille, le système de soins de longue durée allège le fardeau des aidantes familiales et permet également aux adultes âgés vivant seuls de bénéficier des soins nécessaires à domicile. Les femmes sont également plus susceptibles que les hommes d'assurer les tâches de garde et de soins des enfants, des petits-enfants, des époux et d'autres membres de la famille, sans rémunération, et, en retour, peuvent difficilement compter sur leurs époux pour prendre soin d'elles lorsqu'elles seront âgées.

Il existe un nombre croissant de ménages avec saut de génération avec des personnes âgées et des enfants dépendants; cela est dû au VIH et au SIDA ainsi qu'à l'exode rural des adultes en âge de travailler. Dans les pays où le VIH et le sida ont décimé la population en âge de travailler, les grands-parents se retrouvent seuls sans enfants adultes pour s'occuper d'eux dans leur vieillesse; à l'inverse, ce sont plutôt ces grands-parents qui prennent soin des petits-

enfants orphelins et d'autres membres de la famille dépendants. Parmi les impacts du VIH/sida sur les femmes âgées en Afrique, on peut citer les responsabilités accrues en matière de soins, la violation des droits au logement et à la propriété, une exposition accrue à la violence et une plus grande vulnérabilité à la pauvreté.

Dans certaines parties du monde, les femmes âgées sont les cibles de la vengeance communautaire à travers des accusations de pratique de sorcellerie et sont défavorisées par les lois en matière d'héritage qui les empêchent de rester chez elles en cas de divorce ou de décès du mari. Les effets cumulés de ces pratiques sont la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Conseil international de l'action sociale considère la protection sociale de tous comme une étape cruciale dans la création d'une «société pour tous» retenue comme l'un des objectifs clés du Sommet mondial pour le développement social organisé à Copenhague il y a vingt ans. Le nouvel élan imprimé aux efforts visant à promouvoir la protection sociale à travers le monde a été apporté lorsque la Recommandation 202 sur les socles nationaux de protection sociale a été unanimement adoptée par la Conférence internationale du travail à sa 101^e session en 2012. La mise en œuvre des socles de protection sociale définis au plan national est de plus en plus reconnue comme étant un important outil pour lutter contre la pauvreté et les inégalités chez tous, y compris chez les femmes âgées. Les socles de protection sociale sont indispensables pour prévenir la marginalisation des femmes âgées dans la société et protéger leurs droits. Une approche axée sur les droits visant à protéger les femmes, les hommes et les enfants des risques et des vulnérabilités permet de leur assurer le bien-être pendant toute leur vie, en leur garantissant l'accès aux services de santé et à d'autres services de base, ainsi qu'un minimum de garantie des moyens d'existence. Le Conseil international de l'action sociale a encouragé cette initiative depuis qu'elle a été lancée par les Nations Unies en 2009. En faisant cause commune avec plus de 80 autres organisations non gouvernementales, le Conseil international de l'action sociale a formé une Coalition mondiale sur les socles de protection sociale qui a un rôle de plus en plus important à jouer, à savoir orienter le débat, sensibiliser, parvenir à un consensus national sur les socles de protection sociale et tenter d'installer un ordre économique mondial plus humain et plus sensible aux besoins des personnes.

Nous sommes entièrement d'accord que «personne ne devrait être exclu» et encourageons la Commission à examiner les recommandations suivantes:

- La «révolution des données» prônée par le Secrétaire général des Nations Unies devrait être élargie aux données détaillées sur la pauvreté (y compris la collecte de données localisées) et à une ventilation par âge et par sexe pour tous les États Membres des Nations Unies;

- Les mesures de lutte contre la pauvreté chez les femmes âgées devraient commencer par les filles et se poursuivre pendant toute leur vie, en garantissent une nutrition et des soins de santé adéquats, notamment la santé procréative et la prévention de la violence, l'éducation, l'élimination de la discrimination dans l'accès à l'emploi, des programmes de protection sociale tout au long de leur vie et une reconnaissance juste du travail non rémunéré, y compris des aides;
 - Les gouvernements doivent travailler inlassablement pour réduire les inégalités dans la répartition des revenus et accorder plus d'opportunités aux filles et aux femmes de tous âges;
 - L'Initiative pour un socle de protection sociale devrait bénéficier à tous les pays, être adaptée aux circonstances nationales spécifiques et appliquée de manière cohérente au niveau national.
- **Coopération interinstitutions pour la protection sociale : réunion du SPIAC-B à New-York**

La 6^e réunion du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale (SPIAC-B) a eu lieu le 3 février 2015 au Siège des Nations Unies à New-York. 53 participants représentant 28 organisations internationales, des agences bilatérales de développement, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile ont pris part à la réunion coprésidée par l'OIT et par la Banque mondiale. Les points suivants étaient à l'ordre du jour: (1) les cibles de protection sociale figurant parmi les Objectifs de développement durable : procédures de mesure et de contrôle ; (2) coûts de la mise en œuvre des objectifs relatifs à la protection sociale et méthodes de financement ; (3) favoriser la concrétisation des cibles relatives à la protection sociale: outils et opérations nationales.

L'ensemble des échanges a laissé entrevoir un jugement très positif quant au long chemin déjà parcouru par les membres du SPIAC-B pour pouvoir construire un rapport dans un plus grand esprit de coopération. La mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après-2015 constitue une opportunité importante pour développer la cohérence des mesures politiques, améliorer la coopération et la coordination des actions en matière de protection sociale aux niveaux mondial, régional et national. Une mission claire exprimée dans l'objectif 1.31 a été donnée à la communauté internationale en ce qui concerne l'extension de la couverture des systèmes de protection sociale, notamment celle des socles de protections sociale. Il a été convenu que la coalition qui traite des enjeux mondiaux majeurs relevant de la protection sociale occupe une position idéale pour servir d'appui à l'encadrement, au contrôle et à la mise en œuvre de ces aspects précis du nouveau programme. Le système de l'ONU ainsi que les institutions financières internationales (IFI), devraient être prêts à agir à l'unisson pour atteindre les ODD depuis leur apparition.

Une grande partie des discussions a tourné autour de la cible 1.3 des ODD mentionnés ci-dessus. La cible 1.3 insiste sur l'obtention d'une protection sociale universelle (« mise en œuvre de systèmes et de mesures de protection sociale appropriés pour tous à l'échelle nationale, y compris celle des socles ») et apporte une contrainte temporelle à un objectif portant sur la couverture de protection sociale (« et d'ici 2030, parvenir à une couverture significative pour les pauvres et les personnes vulnérables »). La définition de « couverture significative » devrait se faire au niveau national et correspondre aux priorités et possibilités nationales. Le vocabulaire utilisé (« systèmes, mesures et socles de protection sociale ») est assez large pour permettre la mise en place de solutions à apporter à l'échelle nationale et qui soient spécifiquement adaptées à chaque pays. Mais les instruments ayant reçu le soutien de la communauté internationale, tels que la Recommandation n°202 de l'OIT sur les socles nationaux de protection sociale, devraient servir de directives pour épauler les Etats membres. Les liens entre les cadres normatifs et opérationnels devraient être approfondis.¹

Certains participants ont souligné le fait que des objectifs plus ambitieux concernant la protection sociale universelle pouvaient être fixés, afin que cet idéal du « personne ne devrait être exclu » se concrétise sur le terrain. Tandis que l'universalité a été tout à fait acceptée en tant que principe majeur et fondateur pour l'éducation et la santé, ce n'est pas encore le cas de la protection sociale. Il a également été noté que, bien qu'elle soit mentionnée dans l'ODD portant sur la pauvreté, la cible 1.3 devrait également être évaluée en fonction de ce qu'elle pourrait apporter aux autres objectifs du Programme, en particulier celui de réduire les inégalités et de promouvoir un travail décent pour tous.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la cible 1.3, il serait important de se concentrer sur des programmes de protection sociale larges et systémiques qui permettent effectivement « un accès à des prestations adéquates et prévisibles en espèces, en cas de besoin, ainsi qu'un accès à des services de santé », plutôt que des projets de protection sociale à court terme qui mettent en place des transferts de liquidité pour un groupe de personnes limité et sur une période limitée (une approche par les « filets de sécurité »).

La question des indicateurs globaux a largement été débattue. Comme l'ont souligné beaucoup de participants, les indicateurs mondiaux qui permettraient d'encadrer la cible portant sur la

¹ Document final du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable : ODD 1 sur « Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes » ; cible 1.3 : « mise en œuvre de systèmes et de mesures de protection sociale appropriés pour tous à l'échelle nationale, y compris celle des socles de protection sociale, et d'ici 2030, parvenir à une couverture significative pour les pauvres et les personnes vulnérables ».

protection devrait prendre en compte à la fois la couverture et l'adéquation des systèmes et des socles de protection sociale. L'indicateur de couverture de protection sociale devrait mesurer la couverture effective (c'est-à-dire le nombre de personnes recevant une prestation ou un service) ventilé par sexe, avec les catégories suivantes : enfants, chômeurs, vieillesse, personnes handicapées, femmes enceintes/nouveau-nés, victimes d'accident du travail, pauvres et personnes vulnérables, ainsi que d'autres facteurs pertinents dans la mesure du possible. L'indicateur opère au niveau du système, c'est-à-dire combien de personnes perçoivent des prestations et combien sont couvertes en cas de besoin, tous programmes et régimes confondus, y compris l'assistance et l'assurance sociale. L'indicateur d'adéquation de protection sociale mesurerait les transferts de protection sociale en tant que pourcentage de revenu/ou seuil de pauvreté et refléterait l'impact de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté.

Alors que des données sur les régimes de protection sociale fournies par les autorités administratives restent la source primaire d'informations pour l'indicateur concernant la couverture, les données des études sur les ménages sont fondamentales pour mesurer l'adéquation et pour étalonner l'évaluation mondiale générale de la performance de la couverture. On s'est mis d'accord sur les efforts à faire pour que les bases de données globales contenant des données pertinentes qui permettraient de contrôler la cible relative à la protection sociale soient plus performantes.

Une série limitée d'indicateurs globaux pourraient être complétée par un tableau de bord bien plus épuré d'indicateurs nationaux qui comporteraient également des indicateurs portant sur l'impact, l'efficacité et la qualité de la protection sociale. Les participants ont estimé qu'il était de la plus haute importance de renforcer les capacités statistiques nationales afin de mesurer les progrès faits au niveau des ODD dans chaque pays, et d'approvisionner les séries de données globales. Il a été convenu que le secrétariat du SPIAC-B fournirait des mises à jour sur les propositions d'indicateurs globaux portant sur la protection sociale.

A l'issue des délibérations qui ont eu lieu lors des échanges sur le Financement du Développement et sur les préparatifs à la Conférence d'Addis Ababa (juillet 2015), le financement de la protection sociale a été considéré comme un enjeu clé. Alors que les finances intérieures sont encore considérées comme la source primaire de financements, l'aide officielle au développement et en particulier la formation d'assistance technique/le renforcement des capacités jouent également un rôle fondamental pour certains pays en voie de développement.

Les membres du SPIAC-B ont vivement encouragé à des changements systématiques dans le vocabulaire utilisé dans divers documents concernant la protection sociale, tout en soulignant le fait que les dépenses de protection sociale étaient des « investissements », plus que des

« coûts ». Il a été noté que « l'accessibilité financière » était souvent une question de perception, politiquement orientée d'ailleurs, selon les perceptions prédominantes justement. Au final, l'engagement politique détermine la création de la manœuvre budgétaire.

La proposition d'établir un Fonds/une structure pour les socles de protection sociale afin de soutenir le renforcement des capacités dans le domaine de la protection sociale et les starts-ups dans les pays les moins avancés a suscité des désaccords. Les membres qui y étaient favorables ont proposé de continuer le débat, mais ceux qui y étaient défavorables ont exprimé leur inquiétude face à la prolifération de fonds complexes et prôné des approches intégrées.

Le thème de la pratique de la « manœuvre budgétaire » a également fait l'objet de débats. Bien qu'il y ait une multitude de façons de rendre possible une manœuvre budgétaire, par exemple en redonnant la priorité aux ressources, en augmentant l'efficacité de la collecte d'impôts, ou par l'usage des réserves, la renégociation de la dette, la réduction des subventions, la lutte contre les mouvements illégaux de capitaux, la hausse des impôts, et ainsi de suite, il existe une forte concurrence avec d'autres secteurs à propos des fonds générés par l'une de ces mesures. Quoiqu'il en soit, des approches intégrées devraient être développées au sein du portefeuille social intérieur, afin de renforcer les synergies et les complémentarités.

Dans les échanges concernant la suppression des subventions, on a souligné l'importance d'une gestion prudente de la transition qui passera par la mise en place de mesures compensatoires adéquates (par exemple, par une augmentation du salaire minimum, par les transferts de liquidité, par le coût des transports publics, etc.) et ce, avant la suppression des dites subventions. Les bas prix que l'on constate actuellement pour le pétrole présentent une importante fenêtre d'ouverture pour les gouvernements, s'ils veulent renforcer leur manœuvre budgétaire et transformer graduellement les subventions en des transferts relatifs à la protection sociale.

Une approche homogène pour le financement de la protection sociale devrait être envisagée : il conviendrait de prendre en considération une combinaison financière qui regroupe des programmes avec et sans cotisation. Pour les régimes avec cotisation, l'importance d'assurer le respect des règles et celle de réduire l'évasion fiscale pour diminuer la pression qui repose sur le budget consacré à la Protection sociale ont été soulignées.

La mobilisation du financement du secteur privé, notamment celui provenant des corporations, des fondations et du secteur associatif devrait être considérée comme faisant partie intégrante de l'arsenal de stratégies qui reposent sur la mobilisation des ressources émanant de la protection sociale. Dans le débat sur le rôle du secteur privé, il est important de se placer également du

point de vue de l'offre (le rôle du secteur privé en tant que fournisseur de services), et non pas seulement de penser du point de vue de la demande.

Les discussions sur le financement devraient être liées aux mesures permettant de réduire la fragmentation et d'améliorer l'efficacité et la qualité, tout en minimisant les fuites et les erreurs. Il faudrait adopter une perspective de systèmes : entre autres des systèmes d'identification adéquats, et des mécanismes de paiements de prestations et de contrôle d'éligibilité. Une bonne gestion des régimes de protection sociale est un véritable investissement et peut rapporter des gains significatifs à court et à long terme. Les Membres ont suggéré que l'organisation d'une conférence ou d'un événement de haut niveau sur le financement de la protection sociale figure à l'ordre du jour des délibérations intergouvernementales, étant donné que cela pourrait apporter des informations et présenter des solutions concrètes au soutien de la mise en œuvre de la cible 1.3 des ODD concernant la protection sociale. Des dates et des lieux possibles seront proposés par les co-présidents du Conseil. Des liens possibles en rapport avec la Conférence du Financement du Développement en juillet prochain à Addis Ababa, en Ethiopie, seront proposés.

Il a été souligné que la coopération pour le développement, dans le sens où elle soutient la mise en œuvre des résultats de la protection sociale, devait toujours être orientée par les priorités nationales et par les contraintes nationales. Les outils et les approches internationaux devraient être flexibles et modulables en fonction des circonstances nationales. Les organes régionaux jouent également un rôle important de catalyseur pour transposer les mesures politiques et les accords mondiaux en des planifications qui donnent une résonance aux aspirations nationales. Il convient d'informer et de soutenir ces organes en conséquence.

Dans le cadre des échanges sur les ODD, il est apparu évident que l'on attend beaucoup des pays censés mettre en place tout un arsenal de mesures, à tel point que ceux-ci peuvent se sentir dépassés : il est par conséquent important que les partenaires du développement présentent une approche coordonnée. Il est important d'envoyer des messages forts qui mettent en avant le lien entre la protection sociale et chacun des trois piliers du développement durable : l'économie (en élaborant des projets d'investissements, en apportant des informations sur la rentabilité), le social (notamment par le rapport de l'accès aux services) et l'environnement (augmenter la résilience, faciliter l'adaptation et la transition).

Il existe de multiples points d'entrée pour la protection sociale à l'échelle nationale, puisque les programmes peuvent être élargis par le biais de divers Ministères tels que celui de l'Agriculture, de la Famille, des Affaires sociales, du Développement social, de l'Emploi et d'autres. Il a été convenu que les membres du SPIAC-B se devaient d'agir comme des connecteurs les uns pour les autres afin de permettre une approche coordonnée. Les participants se sont fait part de leurs

activités actuelles relatives à la protection sociale de leurs organisations respectives. On a également souligné l'importance de recueillir des preuves du travail de chaque pays lors des débats mondiaux, ainsi que l'importance du système de l'ONU (Commission pour le Développement social et autres forums).

➤ **Ressources et liens utiles**

1. Migration internationale : évolution des tendances du début du 20^e siècle à nos jours

Ce livre récemment publié par Cambridge University Press est écrit par le professeur Susan Martin et présente, de manière collaborative, les méthodes employées par les gouvernements pour faire face à divers aspects de la migration internationale. Le livre examine comment ces actions ont évolué du début du 20^e siècle à nos jours. Ce travail d'envergure comprend toutes les composantes de la migration internationale : la migration du travail, le regroupement familial, les réfugiés, le trafic humain et la contrebande, ainsi que les nouvelles formes émergentes de déplacements (notamment les mouvements possiblement dus au changement climatique).

Pour plus de détails : <http://www.cambridge.org/br/academic/subjects/politics-international-relations/international-relations-and-international-organisations/international-migration-evolving-trends-early-twentieth-century-present>

2. Urban Policy Reviews de l'OCDE: Mexique 2015

1. Transformer les politiques urbaines et le financement de l'immobilier, Paris, OCDE, 2015

Ce livre publié par l'OCDE dans la série *Urban Policy Review* examine comment le Mexique peut permettre à ses villes de se développer afin qu'elles soient plus compétitives, plus durables et plus inclusives ; comment il peut améliorer les capacités des institutions et encourager une plus grande collaboration entre elles ; et comment elles peuvent mieux assurer et verser les retraites.

Pour plus de détails, veuillez consulter :

<http://www.oecd.org/publications/oecd-urban-policy-reviews-mexico-2015-9789264227293-en.htm>

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :
ICSW, 5700 Arlington Ave., Bronx, New York, 10471 (US Office)

Phone: +1 347-526- 4893,

E-mail: szelenev@icsw.org, icsw@icsw.org

Website www.icsw.org;

Traduction française: Ohrem Stephanie

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer "[ici](#)" en nous communiquant votre nom et adresse mail